



Congés payés n-1 et n payés intégralement démission

Par **kata13**, le **14/11/2012 à 19:08**

Bonjour, rn rn voil   je d  missionne fin d  cembre, j'ai 27 jours de cong  s pay  s que j'ai accumul   depuis mon embauche voil   presque 4 ans. rn Il ma reste 17 jours des ann  es pr  c  dentes et 10 jours cette ann  e. rn Lors de mon d  part aurais-je bien la totalit   de ces cong  s que j'ai acquis? (   noter que mon employeur ne nous a jamais forc      prendre nos cong  s avant le 31 mai de chaque ann  e) rn merci de votre aide pr  cieuse rn dans l'attente de vos r  ponses

Par **DSO**, le **15/11/2012    10:46**

Bonjour, rn rn Vous n'aurez droit qu'aux CP de l'ann  e N-1 et de l'ann  e N. rn rn Je ne comprends pas votre calcul. Vous ne pouvez pas avoir 17 jours restants, sur plusieurs ann  es. Il ne peut s'agir que de l'ann  e N-1. rn rn Cordialement, rn DSO